

Règlement

1

Les montants versés sont non remboursables sauf annulation de la part de l'organisateur.

2

Les exposants devront s'installer obligatoirement entre **14h** et **15h30**. Passé ce délai, les emplacements ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués si la demande en était faite. Nous essaierons de respecter le plus fidèlement possible l'emplacement réservé (des modifications peuvent s'avérer nécessaires en fonction des obligations de la programmation artistique et des contraintes sanitaires).

3

Les exposants non enregistrés ne seront pas autorisés à s'installer le jour du marché.

4

Le vide greniers/marché est ouvert au public de **16** heures à **1** heure. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule à moteur n'est autorisé à stationner et à circuler sur le périmètre réservé aux exposants. Un parking est mis à votre disposition à proximité.

5

Les exposants devront restituer leur emplacement en parfait état de propreté.

6

Les exposants pourront utiliser leur véhicule à partir de 23h30. Les barrières seront alors levées par l'équipe de bénévoles qui régulera la circulation pour la sécurité de tous.

7

COVID 19 : Les exposants s'engagent à respecter les gestes barrières en vigueur le 19 septembre (port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les visiteurs...)

**Pour votre confort, restauration et buvette sur place
et accès libre aux spectacles.**